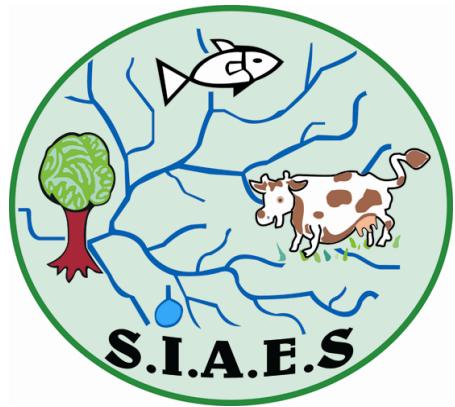


**Syndicat  
Intercommunal d'  
Aménagement et d'  
Entretien de la  
Sienne**



**Bilan d'activité de l'année 2012**



**Site Natura 2000 « Bassin de l'Airou »**

**Site n° FR 2500113**



Le site d'intérêt communautaire "Bassin de l'Airou" inclut le lit majeur de l'Airou hors affluent depuis son passage sous l'A 84 à Rouffigny en amont jusqu'à sa confluence avec la Sienne sur la commune de Ver. Il traverse le territoire de 13 communes rurales ayant une faible densité de population. La principale activité est l'agriculture avec des petites exploitations à dominantes laitières et souvent vieillissantes.

L'Airou a gardé un cours peu anthropisé, dont la granulométrie et les successions de faciès lui permettent de représenter 40% des capacités de production en Saumon atlantique du bassin de la Sienne. Les pêches électriques d'indice d'abondances pour les juvéniles de saumon montrent que l'espèce colonise l'intégralité du site. Avec le Saumon atlantique trois autres espèces sont présentes dans ce cours d'eau :

- Le Chabot, espèce caractéristique des fonds caillouteux ouverts, aux densités également importantes ;
- La Lamproie de Planer, dont les larves grandissent dans les dépôts fins des secteurs de sédimentation ;
- La Moule Perlière, qui apprécie les eaux de très bonnes qualités.

La procédure de mise en place du site Natura 2000 a débuté en Mars 1999. En Mars 2002, un document d'objectifs a vu le jour. Cet outil décrit les mesures de gestion à mettre en place sur le site « Bassin de l'Airou ». En Novembre 2007, les services de l'Etat ont souhaité relancer la mise en place d'une gouvernance pour ce site et le comité de pilotage a été réuni. Au cours de cette séance, M. VILLAESPESA, président du SIAES a été élu président du comité de pilotage, et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne a accepté la maîtrise d'ouvrage du site Natura 2000 « Bassin de l'Airou ».

L'année 2008 a marqué le début de la mise en œuvre des mesures inscrites dans le document d'objectifs du « Bassin de l'Airou ». En effet, le 23 janvier 2008, la commission recrutement du SIAES se réuni pour recruter une personne pour le poste d'opérateur Natura2000 « Bassin de l'Airou ». Depuis Mars 2008, Loïc ROSTAGNAT assure la mise en place du programme Natura 2000 sur le « Bassin de l'Airou », en collaboration avec les opérateurs associés (DREAL, DDTM et CATER).

En Février 2011, Mr VILLAESPESA a été réélu, pour 3 ans, à la tête du comité de pilotage.

Durant l'année 2012, diverses actions ont été réalisées sur le site Natura 2000 « Bassin de l'Airou », et sont présentées ci-après.

## I. VOLET TECHNIQUE :

### A. Restauration et entretien des cours d'eau du « Bassin de l'Airou » :

La troisième tranche de restauration des cours d'eau du bassin de l'Airou, débutée à l'été 2011, s'est poursuivie, pour s'achever à la fin de l'automne 2012. Cette troisième tranche qui concernait une partie du site Natura 2000, englobait également 2 affluents : La Hébarbe et La Mare Galichon. La quantité de travaux réalisée durant cette troisième tranche est récapitulée dans le tableau ci-dessous :

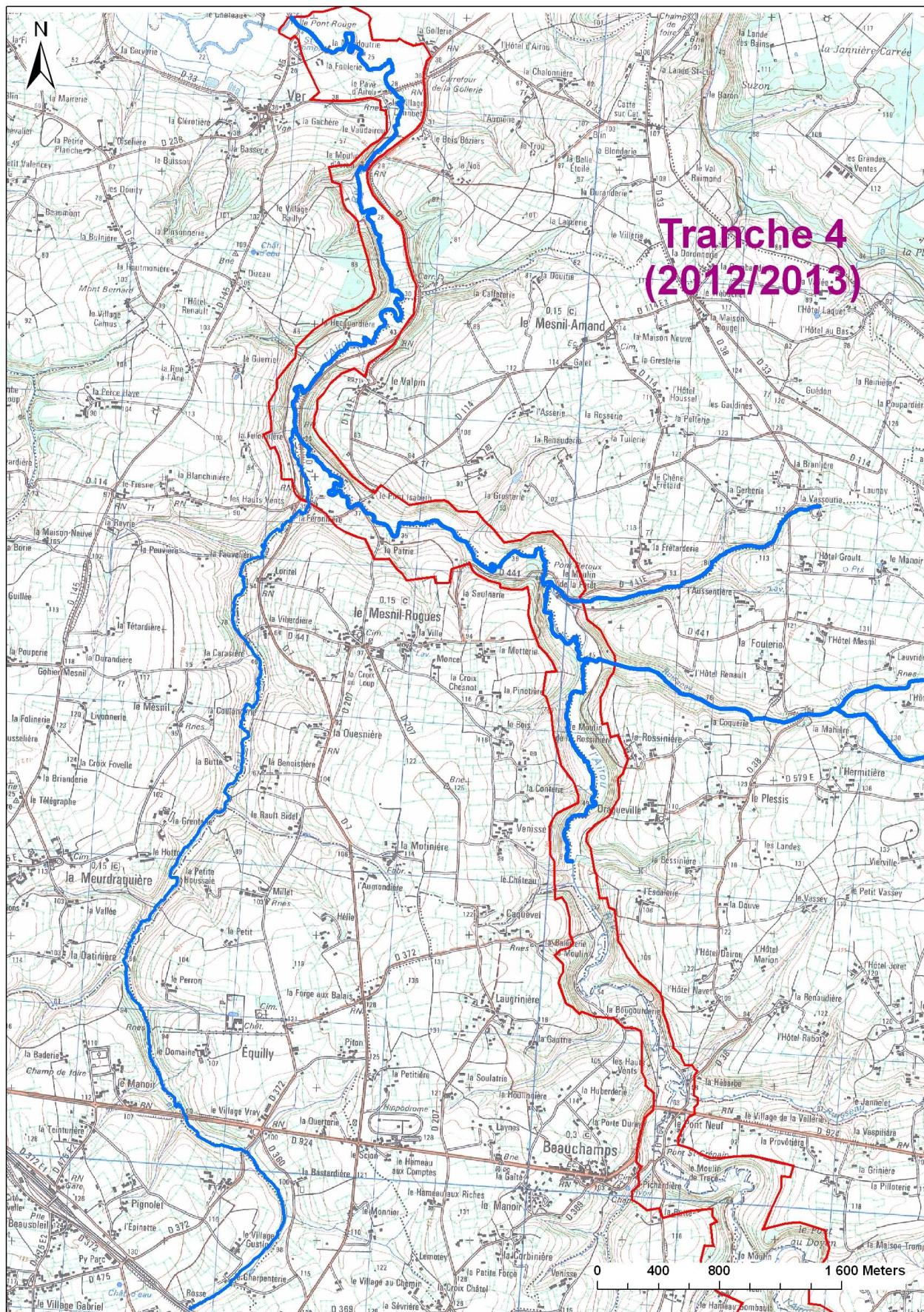
|                       | La Hébarbe | La Mare Galichon | L'Airou | Quantité total |
|-----------------------|------------|------------------|---------|----------------|
| Restauration Lourde   | 935 m      | 715 m            | 7840 m  | <b>9490 m</b>  |
| Restauration Légère   | 990 m      | 825 m            | 3747 m  | <b>5562 m</b>  |
| Embâcle               | 13         | 6                | 43      | <b>62</b>      |
| Abattage              | 5          | 0                | 11      | <b>16</b>      |
| Clôture électrique    | 4285 m     | 1260 m           | 7701 m  | <b>13203 m</b> |
| Clôture ronce         | 265 m      | 855 m            | 250 m   | <b>1370 m</b>  |
| Pompe de prairie      | 4          | 0                | 17      | <b>21</b>      |
| Descente aménagée - 1 | 18         | 3                | 1       | <b>22</b>      |
| Descente aménagée - 2 | 0          | 6                | 0       | <b>6</b>       |
| Passage à gué         | 7          | 1                | 0       | <b>8</b>       |
| Passerelle            | 0          | 3                | 0       | <b>3</b>       |
| Demi - hydrotube      | 4          | 2                | 1       | <b>7</b>       |

La quatrième tranche de travaux a débutée à l'été 2012, elle s'achèvera à la fin de l'année 2013. Une carte permettant de localiser cette tranche est consultable en page suivante. Les travaux prévus sur le site Natura 2000 sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

| Libellé             | Quantité |
|---------------------|----------|
| Restauration Lourde | 11 565 m |
| Restauration Légère | 150 m    |
| Embâcle             | 18       |
| Abattage            | 17       |
| Clôture             | 9 340 m  |
| Pompe à nez         | 42       |



Localisation de la 4<sup>ème</sup> tranche du programme de restauration des cours d'eau du bassin de l'Airou :



## ***B. Diagnostic de l'état des cours d'eau du bassin de la Sienne :***

D'ambitieux programmes de restauration de cours d'eau ont été menés depuis 2006 sur le bassin de la Sienne (Airou compris). Ces programmes étaient basés sur des diagnostics préliminaires datant de 2003 pour la Sienne et 2008 pour l'Airou. Ces programmes s'achèveront à la fin de l'année 2013.

Régulièrement, les partenaires techniques ou administratifs demandent des données sur l'état général du cours d'eau (piétinement des bovins, ripisylve...), hors à ce jour nous ne possédons pas de données mises à jour.

Il semble donc nécessaire de réaliser un nouveau diagnostic global à l'échelle du bassin après travaux de restauration de cours d'eau.

Cette étude devra :

- Présenter globalement le bassin versant de la Sienne : contexte environnementale, agricole, population, qualité et usage de l'eau, ...
- Dresser l'état général du cours d'eau : intensité du piétinement, état de la ripisylve, obstacle à l'écoulement, espèces invasives, arbres inappropriés, ...
- Permettre un comparatif de l'état des cours d'eau, avant/après travaux, notamment sur le sous-bassin de l'Airou où la méthodologie peut être reprise.
- Permettra une refonte du Système d'Information Géographique du SIAES. Le système de projection du SIG devra par exemple passer du Lambert 2 étendue au Lambert 93.

Ce diagnostic a débuté en décembre 2012 et se déroulera durant toute l'année 2013. Le traitement des données se poursuivra certainement jusqu'au début de l'année 2014. L'ensemble des cours d'eau du bassin de l'Airou seront donc parcouru durant cette période.

## ***C. Bilan de la campagne de contractualisation de Mesures Agro-Environnementales Territorialisés :***

La mise en place de ces mesures s'est effectuée en collaboration avec l'ADASEA de la Manche.

L'ensemble des agriculteurs exploitants des parcelles sur le site Natura 2000 a reçu une lettre les informant sur le dispositif des MAET.

Un seul dossier de demande d'engagement a été rempli durant la campagne 2012. La surface contractualisée est de **2,88 ha**, composée exclusivement de prairie.

Cette surface concernée une mesure uniquement :

BN-AIRO-HE1 : « *Gestion extensive des prairies avec absence totale de fertilisation*»

Depuis 3 années, l'ensemble des exploitants du site Natura 2000 « Bassin de l'Airou » ont été informés sur la possibilité de pouvoir contractualiser des MAET. Durant la première année 6 exploitants se sont engagés dans ce type de contrat, et durant la seconde, seul un exploitant (qui avait déjà engagé des parcelles en 2010) a souscrit ce type de mesure. Et enfin, cette année seule une exploitante a déposé un dossier de candidature.

Ces constats montrent donc que la dynamique de contractualisation est en train de sérieusement s'essouffler, et que les personnes réellement intéressées par les MAET se sont déjà engagées.

De plus l'opérateur Natura 2000 a été en contact direct avec plus des trois quart des exploitants du site « Bassin de l'Airou », avec qui il a pu discuter des mesures agro-environnementales. Mais ces rencontres se sont rarement concrétisées en dossier de contractualisation.

Par conséquent, il a été décidé, en collaboration avec les partenaires associés à la gestion du site Natura 2000, de ne pas déposer de projet agro-environnemental pour l'année 2013. La mise en place de contrats agricoles pourrait de nouveau être proposée si le site Natura 2000 était étendu aux affluents de l'Airou.

**Remarque :** A la date de rédaction de ce rapport (le 15 Décembre 2012), un exploitant a contacté l'opérateur Natura 2000, puisqu'il souhaiterait bénéficier des MAET. En effet, cet agriculteur vient d'acquérir (le 1<sup>er</sup> Décembre 2012) environ 8 ha dans le site Natura 2000. Aucun projet agro-environnemental n'ayant été déposé à l'automne 2012, l'opérateur lui a expliqué qu'il allait être difficile de pouvoir bénéficier de ces mesures. Toutefois, les services de la DDTM de la Manche et de la DRAAF de Basse-Normandie ont été informés de cette situation. Une solution pourra certainement être trouvée pour que cet exploitant bénéficie des MAET lors de la campagne 2013.

#### ***D. Programme Life+ « Conservation de la moule perlière dans le massif Armoricain » :***

Depuis septembre 2010, le programme Life+ « Conservation de la moule perlière dans le massif Armoricain », piloté par l'association Bretagne Vivante est en cours sur 6 sites Natura 2000 de Bretagne et de Basse-Normandie, dont le bassin de l'Airou.

Durant l'année 2012, les agents du SIAES ont participé à de nombreuses actions de ce programme Life+ :

- Prélèvements mensuels d'échantillon pour suivre les caractéristiques physico-chimiques de l'eau de l'Airou.
- Analyse de la qualité du sédiment de l'Airou,
- Suivis et inventaires des populations de moules perlières.
- Suivi de la gravidité et de la reproduction des mulettes. Un compte-rendu de ce suivi est consultable en [annexe n°1](#),
- Suivi de l'enkystement des salmonidés sur l'Airou,
- Finalisation du plan de conservation (consultable en [annexe n°2](#)),
- Participation à l'ensemble des démarches permettant la bonne mise en œuvre de ce programme sur le site de l'Airou,
- Participation à l'ensemble des réunions avec les partenaires associés



## ***E. Bilan de la campagne de piégeage des rongeurs aquatiques :***

Un programme de lutte collective contre les rongeurs aquatiques est en cours depuis 2008. Ce programme, financé par l'AESN, le CERNA et le SIAES, est animé par la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON). L'opérateur Natura 2000 sert donc de relais local auprès des riverains pour les informer de ce réseau de piégeage, mais aussi pour recenser les secteurs fortement colonisés par cette espèce invasive.



En 2012, sur les bassins de la Sienne et de la Soulles, plus de 160 piégeurs étaient recensés et plus de 700 cages étaient utilisées. Depuis 2008, presque 10 000 rongeurs ont été capturés sur ces bassins. D'après une estimation de la FDGDON, les résultats semblent identiques pour l'année 2012, puisqu'environ 3 700 rongeurs ont été prélevés.

## **II. VOLET ANIMATION / COMMUNICATION /SENSIBILISATION :**

### ***A. Participation aux réunions avec les partenaires associés :***

**30 janvier** : Réunion des Techniciens de rivières de Haute et Basse-Normandie, à Wandrille-Rançon (76)

**14 février** : Réunion au CPIE des Collines normandes, pour préparer le projet de mise en place d'APPB sur les sites Natura 2000 du programme LIFE+.

**15 février** : Comité de suivi du programme LIFE+ « Conservation de la Mulette Perlière dans le Massif Armorique », à Rennes (35)

**21 février** : Réunion au CPIE des Collines normandes, pour la coordination du programme LIFE+ « Conservation de la Mulette Perlière dans le Massif Armorique », à l'échelle de la Basse-Normandie.

**5 mars** : Réunion sur le projet de « Stratégie de Création de Aires Protégées » en Basse-Normandie.

**12 et 20 mars** : Conseil syndical du SIAES

**21 mars** : Réunion à la CATER de Basse-Normandie, « La Loutre en Basse-Normandie »

**18 Avril** : Réunion au SIAES pour la finalisation du plan de conservation de la Mulette Perlière sur le site Natura 2000 « Bassin de l'Airou ».

**8 juin** : Réunion organisée par le SIAES, à Lengronne, sur le devenir des ouvrages hydrauliques du bassin de la Sienne.

**11, 12 et 13 juin** : Visites des 3 sites Natura 2000 « Bretons » concernés par le programme LIFE+ « Conservation de la Mulette Perlière dans le Massif Armorique »

**26 juin :** Réunion des Technicien de Rivières de Basse-Normandie.

**25 septembre et 4 octobre :** Conseil syndical du SIAES.

**24 octobre :** Réunion au CPIE des Collines normandes, pour la coordination du programme LIFE+ « Conservation de la Mulette Perlière dans le Massif Armoricain », à l'échelle de la Basse-Normandie.

**5 décembre :** Réunion à la DREAL – Unité territoriale de la Manche, à Saint-Lô, au sujet des activités de la carrière de Bourguenolles.

**19 Décembre :** Réunion des techniciens de rivière de Basse-Normandie, à Argentan (61)

***B. Rencontre avec les riverains du site Natura 2000 pour la mise en œuvre du programme de travaux de restauration et d'entretien de cours d'eau :***

Après avoir recensé l'ensemble des propriétaires présents sur le site de la Tranche 3 et 4, une quinzaine de riverains a été rencontrée, durant l'année 2012, pour préparer la mise en place du programme de restauration et d'entretien de cours d'eau. Seulement deux riverains se sont opposés aux travaux.

Une quinzaine de riverains devront être rencontrée durant l'année 2013, pour pouvoir achever la 4<sup>ème</sup> et dernière tranche du programme de restauration et d'entretien des cours du bassin de l'Airou.

***C. Mise en place d'un plan de communication pour le SIAES :***

Depuis 3 ans, des actions des communications ont été menées par le SIAES avec un succès « variable », mais sans réelle stratégie de communication. Les résultats obtenus sont donc très contrastés, et un déficit de communication est souvent observé.

Par conséquent à la fin d'année 2012, le personnel du SIAES a mis en place un projet de plan de communication, qui devra être validé par les élus du SIAES. Ce travail doit être effectué par un(e) stagiaire, spécialisé dans le domaine de la communication, durant une période de 5 à 6 mois.

L'objectif de ce plan est :

- D'évaluer les actions déjà menées,
- définir les publiques à viser,
- proposer des actions à mettre en place,
- organiser, planifier et budgétiser ce plan

Dans un second temps, des actions de communication vont être réalisées à partir du printemps 2013, et pour les années à venir. Par conséquent durant cette période de stage, une plaquette présentant le site Natura 2000 « Bassin de l'Airou » sera réalisée, et le film documentaire qui devait être réalisé en 2010 sera finalisé et sa mise en valeur sera étudiée.

### **III. VOLET ADMINISTRATIF :**

#### ***A. Demandes de financement :***



Les programmes de restauration et d'entretien de cours d'eau sont des actions pouvant être financées à 80% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et le Conseil Régional de Basse-Normandie (CRBN). Des demandes de financements ont donc été effectuées auprès de ces organismes. En réponse à ces demandes, l'AESN s'est engagée à financer à hauteur de 60%, la quatrième tranche de travaux et le CRBN, quant à lui, prend en charge 20% du cout de la tranche 4.



A noter que les 20% restants sont financés par les communes du SIAES.

#### ***B. Procédure de marché public :***

Le SIAES est soumis au code des Marchés publics, puisqu'il est une collectivité. Cette démarche est nécessaire pour pouvoir sélectionner l'entreprise qui va réaliser les travaux de restauration et d'entretien de cours d'eau sur le bassin de l'Airou.

Une procédure de marché public a été lancée le 16 avril 2009, avec la publication d'un avis de consultation des entreprises. Suite à l'analyse des offres des candidats, la commission travaux rivières du SIAES a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise ESPACE Basse-Normandie située à Cahagnes(14). Cette entreprise réalise donc les travaux durant les 4 années du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau du « Bassin de l'Airou ».



Durant cette période, l'opérateur Natura 2000 est chargé de s'assurer de l'exécution de ce marché, avec l'émission d'ordre de service, de PV de réception, etc.

## C. Mise en œuvre du Docob du site Natura 2000 « Bassin de l'Airou » pour l'année 2012 :

Dans la perspective de préparer l'année 2013, une demande de subvention pour l'animation liée au Docob d'un site Natura 2000, a été effectuée auprès des services de l'Etat. Cette demande a été rédigée durant le mois de décembre et a été envoyée durant la dernière semaine de l'année 2012. Au 31 décembre 2012, la demande de subvention s'élevait à **30 217.11** Euros.

Le montant prévisionnel des dépenses était réparti comme ci-dessous :

| Dépenses               | Montant HT en € <sup>1</sup> | Montant réel supporté en €<br>(à compléter uniquement<br>si vous ne récupérez pas la TVA,<br>ou si vous la récupérez partiellement) |
|------------------------|------------------------------|---|
| Prestations de service | 2 200                        | <b>2 200</b>  |
| Frais professionnel    | 3 713.36                     | <b>3 713.36</b>   |
| Frais de formation     | 0                            | <b>0</b>  |
| Frais de personnel     | 17 250                       | <b>17 250</b>   |
| Achats prévisionnels   | 1 159.32                     | <b>1 386.55</b>   |
| Frais de structure     | 5 667.20                     | <b>5 667.20</b>   |
| <b>TOTAL PROJET</b>    | <b>29 989.88</b>             | <b>30 217.11</b>  |

| Financeurs sollicités  | Montant en €     |
|--|------------------|
| Etat   | <b>18 055.77</b> |
| UE   | <b>12 161.34</b> |
| Région   | 0                |
| Département  | 0                |
| Agences de l'eau   | 0                |
| Autre (précisez) :   | 0                |
| <b>Sous-total financeurs publics</b>                         | <b>30217.11</b>  |
| Participation du secteur privé (précisez) :                  | 0                |
| <b>Sous-total financeurs privés</b>                          | <b>0</b>         |
| Auto - financement   | 0                |
| <b>TOTAL général = coût du projet</b>                        | <b>30 217.11</b> |
| Recettes prévisionnelles générées par le projet <sup>4</sup> | 0                |

Les futures missions de l'opérateur du SIAES pour l'année 2013, se décomposeront en trois volets :

### **Volet technique :**

- Préparation et mise en œuvre de la quatrième tranche du programme de restauration et d'entretien de cours d'eau,
- Réflexion sur la suite à donner au programme de restauration de cours d'eau,
- Réalisation d'un diagnostic de l'état des cours d'eau du bassin de l'Airou suite aux travaux de restauration (étude globale menée à l'échelle du bassin de la Sienne),
- Suivi des cours d'eau et des aménagements réalisés lors du programme de restauration,
- Information des administrations compétentes, lors de constats d'impact sur les habitats et les espèces du site Natura 2000 (problème de franchissabilité piscicole, destruction de frayère, non respect de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, etc....),
- Participation au programme européen LIFE+ « Conservation de la Moule Perlière dans le Massif Armoracain », piloté par Bretagne Vivante (Mise en place d'un plan de conservation, inventaires complémentaires, suivi de la qualité des eaux et des sédiments, suivi de la gravidité, participation aux actions de communication, de concertation et d'information) ;

### **Volet animation/communication/sensibilisation :**

- Démarches auprès des propriétaires et exploitants, des parcelles concernées par le site Natura 2000, afin de les amener à la signature de conventions pour la réalisation de travaux sur le cours d'eau,
- Information des porteurs de projet sur le nouveau régime d'évaluation des incidences,
- Concertation et réflexion avec les élus locaux sur la suite à donner au projet de redéfinition du site Natura 2000 « Bassin de l'Airou »,
- Entretenir des échanges réguliers avec les opérateurs associés sur les aspects méthodologiques et techniques,
- Poursuivre les collaborations avec les administrations en charges des politiques publiques liées à Natura 2000 (DREAL, DDTM), avec les associations naturalistes et avec les experts concernés,
- Entretenir des contacts avec les propriétaires, les élus et les acteurs locaux afin de faciliter la mise en œuvre du Document d'objectifs,
- Réalisation d'une plaquette de présentation du site Natura 2000 « Bassin de l'Airou »,
- Participation aux actions de communications du SIAES,
- Préparation, animation et participation à un comité de pilotage,

### **Volet Administratif :**

- Rédaction du rapport d'activité 2012 pour le site « Bassin de l'Airou » comprenant la synthèse des actions menées conformément au cahier des charges,
- Demande de financement et de paiement auprès des structures concernées (AESN, CRBN),
- Mise à jour continue du tableau de bord de suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs, et du tableau de rencontre des usagers du site Natura 2000,
- Réalisation de toutes les démarches administratives nécessaires à l'animation du document d'objectifs du site Natura 2000,

## **IV. Autre fait marquant de l'année 2012 :**

### ***A. Crédation d'une équipe en régie pour la réalisation des travaux d'entretien de cours d'eau :***

Lors du conseil syndical du SIAES, du 4 octobre 2012, les délégués du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne ont voté majoritairement pour la création d'une équipe en régie. Cette équipe sera chargée de réaliser les travaux d'entretien de cours d'eau, suite au programme de restauration. Cette équipe interviendra sur l'ensemble du territoire du SIAES (Airou compris).

La mise en place de cette équipe débutera par le recrutement d'un chef d'équipe, durant le second semestre 2013. Et à la fin de cette même année, deux agents supplémentaires seront recrutés. Le début des premiers travaux est souhaité à la fin de l'année 2013.

### ***B. Crédation de locaux administratifs pour le SIAES :***

A l'heure actuelle, la cellule technique du SIAES est située dans l'ancienne école de Gavray. Ces bâtiments appartiennent à la Mairie. Toutefois, ces locaux ne répondent pas aux normes réglementaires (accueil handicapé, sanitaire, réfectoire, etc.). Pour ces diverses raisons, lors du conseil syndical du SIAES, du 4 octobre 2012, les délégués du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne ont voté majoritairement pour la construction de locaux administratifs.

Ces bâtiments seront construits sur un terrain cédé par la mairie de Gavray à l'euro symbolique. L'entreprise chargée de réaliser ce chantier a été retenu à la fin de l'année 2012. Les travaux devraient donc commencer durant le 1<sup>er</sup> semestre 2013.

# **ANNEXES**

# **ANNEXE 1 :**

**Compte-rendu sur le suivi de la gravidité des  
moules perlières sur le site Natura 2000 « Bassin  
de l'Airou ».**

# **ANNEXE 2 :**

**Plan de conservation de la population de moule  
perlière sur le site Natura 2000 « Bassin de  
l'Airou »**

# **ANNEXE 3 :**

**Compte-rendu du groupe de travail consacré à la  
maîtrise des rejets de la carrière de  
Bourguenolles**